

## Vue d'ensemble des catégories de membres ASCPE

Catégorie de membre	Cotisation annuelle <sup>1</sup>	Droit de vote à l'Assemblée générale (AG) et prestations	Droits particuliers
a) Prestataires d'offres de consultation parents-enfants.	<p>Prestataires de petite taille (jusqu'à 3 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation): 300.- CHF</p> <p>Prestataires de taille moyenne (de 3.1 à 8 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation): 450.- CHF</p> <p>Prestataires de grande taille (plus de 8 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation): 600.- CHF</p>	<p>Prestataires de petite taille (jusqu'à 3 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation): 2 voix à l'AG; 2 personnes participent à la conférence annuelle au tarif de membre; abonnement gratuit à Clic.</p> <p>Prestataires de taille moyenne (de 3.1 à 8 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation): 3 voix à l'AG; 3 personnes participent à la conférence annuelle au tarif de membre; abonnement gratuit à Clic.</p> <p>Prestataires de grande taille (plus de 8 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation): 4 voix à l'AG; 4 personnes participent à la conférence annuelle au tarif de membre; abonnement gratuit à Clic.</p>	<p>AG: les décisions et élections sont valables si votées par la majorité des prestataires présents.</p> <p>La moitié des postes du comité de l'ASCPE sont réservés aux représentants des prestataires.</p>
b) Conseillers-ères actifs-ves dans la consultation parents-enfants.	220.- CHF	1 voix par personne; droit de prendre part à la conférence annuelle au tarif de membre; abonnement gratuit à Clic; consultation gratuite sur des questions de droit du travail par le SSP.	<p>AG: les décisions et élections sont valables si votées par la majorité des conseillers-ères présents-es.</p> <p>La moitié des postes du comité de l'ASCPE sont réservés aux représentants des conseillers-ères.</p> <p>Représentation à la conférence des groupes régionaux et cantonaux.</p>
c) Personnes individuelles n'étant pas actives professionnellement dans la consultation parents-enfants, ni membre du comité d'une structure prestataire.	100.- CHF	1 voix par personne; droit de prendre part à la conférence annuelle au tarif de membre; abonnement gratuit à Clic.	
d) Personnes morales (p. ex. associations cantonales).	500.- CHF	1 voix par personne; droit de prendre part à la conférence annuelle au tarif de membre; abonnement gratuit à Clic.	

<sup>1</sup> La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'Assemblée générale.